



HAL
open science

Master Droit privé et sciences criminelles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé et sciences criminelles. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02035733

HAL Id: hceres-02035733

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035733>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Perpignan – Via Domitia

Demande n° S3110053805

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé et sciences criminelles

Présentation de la mention

Poursuivant en master la formation initiée en licence, le master « Droit privé et sciences criminelles » de l'Université Perpignan - Via Domitia est composé de deux spécialités : d'une part, « Droit économique et des relations d'affaires » ; d'autre part « Droit du contentieux ». Dans les deux cas ces spécialités adoptent des parcours indifférenciés.

Il s'agit d'une demande de renouvellement avec modifications.

Avis condensé

● Avis global :

Bien que son intitulé renvoie au droit privé et aux sciences criminelles, le master repose essentiellement sur l'étude du droit des affaires et celui de la procédure civile, privilégiant ainsi l'apprentissage de deux spécialités fondamentales du droit privé. Il s'intègre classiquement dans le contexte de la formation et constitue une pièce maîtresse des masters du domaine Droit, économie, gestion proposés par l'université. Il est néanmoins permis de regretter que le master, s'il présente une vision commune en première année, fonctionne de manière autonome en deuxième année selon les spécialités.

Dans l'ensemble, le master profite des axes de recherche développés par les laboratoires auxquels il est adossé. Plusieurs enseignants-chercheurs, dont l'activité de recherche est reconnue au niveau national, composent l'équipe pédagogique. A ce titre, le master répond favorablement aux objectifs scientifiques. Sur un plan international, le master use légitimement de la proximité géographique pour développer des partenariats avec des universités espagnoles. Sur un plan professionnel, le master a pour ambition de former, au-delà de l'enseignement et de la recherche, des juristes d'entreprise et de préparer aux concours d'avocats et de la magistrature.

● Points forts :

- La visibilité en termes de recherche, le master étant adossé à une équipe spécialisée et reconnue en matière de concurrence.
- Une ouverture vers l'Espagne bienvenue au regard de la proximité géographique.
- Des spécialisations porteuses en termes de perspectives professionnelles.

● Points faibles :

- L'autonomie accentuée des spécialités dessert l'approche globale de la mention.
- La participation réduite des professionnels dans l'équipe pédagogique.
- L'intitulé ne correspond pas strictement à l'offre de formation proposée.

● NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A



- Recommandations pour l'établissement :
 - Améliorer la lisibilité du diplôme et la cohérence entre les spécialités.
 - Accentuer la participation des praticiens dans la formation.

Avis détaillé

1 • OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Les objectifs scientifiques portent sur les aspects des droits fondamentaux des deux spécialités : libertés économiques dans l'une (« Droit économique et des relations d'affaires »), enjeux de l'administration de la justice dans « un état moderne » dans l'autre (« Droit du contentieux »). On regrettera que les objectifs scientifiques ne soient pas développés à propos du master 1 et que l'accent soit mis uniquement sur les spécialités.

Les objectifs professionnels sont « classiques » et paraissent très généraux : assurer le relai entre la formation professionnelle et la vie professionnelle active, grâce notamment à une importance donnée aux stages, aux contacts avec les professionnels, et à la dimension transfrontalière de la formation.

Les objectifs sont plus précis concernant les spécialités. Concernant la spécialité « Droit économique et des relations d'affaires », elle permet une spécialisation facilitant une activité de conseil ou d'avocat sans oublier les carrières judiciaires. Concernant la spécialité « Droit du contentieux », il est indiqué qu'elle prépare aux métiers juridiques du contentieux et de l'administration de la justice.

Les deux spécialités ont également une dimension recherche et préparent au doctorat, ce qui ouvre la voie des carrières d'enseignant-chercheur. Au cours des trois dernières années 3 étudiants de la spécialité « Droit économique et des relations d'affaires » ont d'ailleurs obtenu une allocation de recherche auprès de l'école doctorale de Montpellier mais restent encadrés par le centre local. Une étudiante a également obtenu une bourse de recherche pour une thèse en co-tutelle de la part de Gérone.

Globalement, les objectifs professionnels mériteraient d'être précisés.

2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

Le master expertisé s'intègre classiquement dans le contexte local de formation : il est un élément incontournable d'une offre de formation au sein d'un établissement de la taille de celui de Perpignan. Par ailleurs, il est une pièce maîtresse des masters du domaine Droit, économie, gestion. En termes de lisibilité, on s'étonnera qu'il côtoie un master intitulé « Droit privé et droit public », lorsque celui expertisé est intitulé « Droit privé et sciences criminelles ». En réalité, la difficulté provient du premier, le contenu (master 2) renvoyant davantage au droit comparé. Il existe certes des masters avec des spécialités assez proches dans la région et notamment à Montpellier, mais le master expertisé s'en distingue notamment de par sa dimension transfrontalière. En outre, l'aspect droit de la concurrence et de la consommation permet de se démarquer d'autres masters de Montpellier notamment.

Là encore, l'adossement à la recherche n'apparaît pas homogène. La spécialité « Droit économique et des relations d'affaires » jouit de son attachement au Centre de Droit de la Concurrence Yves Serra dont la visibilité est nationale. Par ailleurs, il est indiqué que le diplôme s'efforce de développer des partenariats avec des universités étrangères (l'Université de Gérone est principalement évoquée). Il semble que le diplôme conduise certains des étudiants à une carrière d'enseignant-chercheur. En revanche, l'adossement à la recherche apparaît moins évident s'agissant du « Droit du contentieux ». Si le diplôme est rattaché au Centre de Droit Economique et du Développement, les éléments présentés font insuffisamment apparaître les éléments de recherche.

Le rattachement au milieu socio-professionnel est plutôt classique. Le M2 « Droit économique et des relations d'affaires » recourt aux organismes publics (DGCCRF - Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) et privés (cabinets d'avocats régionaux et parisiens, entreprises...). Le M2 « Droit du contentieux » s'appuie sur les métiers liés à la procédure : avocats, magistrats et huissiers. Le rapprochement est également réalisé par la participation de professionnels aux travaux dirigés.

Un lien étroit semble établi entre l'université de Perpignan et celle de Gérone (effectif, dans le cadre du M2 « Droit économique et des relations d'affaires », potentiel dans le cadre de la seconde spécialité) : les étudiants sont incités à suivre des stages à Gérone ; possibilité de financement pour les étudiants souhaitant réaliser une thèse de droit comparé. Ainsi, le M2 « Droit économique et des relations d'affaires » propose (au choix parmi d'autres



matières) un cours de langue étrangère de 15h (anglais ou espagnol), ainsi qu'un cours de droit économique dispensé en langue étrangère principalement à l'Université de Gérone. Par ailleurs, le M2 « Droit du contentieux propose (en plus des cours de langue) un cours de 15h consacré aux principes de droit processuel espagnol. Si l'ouverture vers le droit espagnol est évidente et légitime (spécificité liée à la proximité), d'autres rapprochements pourraient être aussi envisagés.

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

D'emblée, on constatera que le M1 est organisé dans la perspective du M2 ; il est spécialisé dès la première année. En effet, en dépit de la mutualisation de certains cours, les étudiants doivent faire un choix dès la première année du master : soit en faveur de la spécialité « Droit économique et des relations d'affaires », soit en faveur de celle consacrée au « Droit du contentieux ». Certains cours sont mutualisés ; mais les enseignements fondamentaux et complémentaires varient d'une spécialité à l'autre. A ce titre, on peut se demander si le master 1 est une formation d'ensemble, ou si elle ne cache pas en réalité deux masters (aux enseignements et aux objectifs différents).

Le stage a une durée minimum de 8 semaines ; il est organisé et suivi par un responsable pédagogique de chacune des spécialités. Le stage donne lieu à un rapport de stage soutenu oralement devant le directeur de stage, l'universitaire ayant suivi la rédaction et un autre universitaire. La durée (si elle se limite à 2 mois) paraît relativement courte. En revanche, le suivi à la fois professionnel (directeur de stage) et universitaire (rédaction du rapport) entre dans la logique de la formation.

La mutualisation est largement pratiquée dans le diplôme. A l'intérieur du master, plusieurs cours sont mutualisés entre les deux spécialités : droit international privé, droit judiciaire privé... Par ailleurs, la mutualisation joue avec le master « Droit public », spécialité « Administration et droit de l'action publique » : le droit des sûretés, le droit de la concurrence...

L'équipe pédagogique rassemble un nombre important de professeurs et maîtres de conférences de l'université. Elle associe (pour une part assez faible) également des enseignants d'autres universités françaises (Montpellier, Paris II ou Toulouse) et étrangères (essentiellement de Gérone). En dépit du caractère professionnel de la formation, le nombre de professionnels demeure assez faible (environ 75 heures pour le master) ; les cours assurés concernent essentiellement la procédure.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Les étudiants proviennent essentiellement de la région Languedoc-Roussillon. En M2, l'origine semble plus diversifiée.

Le suivi des étudiants est assez limité. Partant des chiffres présentés, il faut constater que, concernant la spécialité « Droit du contentieux » pour les promotions 2004-2005, 50 % de ceux ayant répondu à l'enquête occupent un emploi stable, alors qu'ils sont 70 % pour la promotion 2005-2006. Globalement les anciens étudiants paraissent satisfaits de cette formation. Pour la spécialité « Droit économique et des relations d'affaires », le devenir des étudiants semble très positif, aucun étudiant de la promotion 2005-2006 n'étant en situation d'inactivité. 25 % sont devenus avocats, 25 % exercent une autre profession libérale, 25 % sont juristes d'entreprise, et 25 % fonctionnaires.

Concernant le bilan provisionnel, est affichée une volonté de développer le parcours recherche dans la spécialisation « Droit du contentieux », qui est nouvelle. Se manifeste aussi l'intention d'établir un contact stable avec d'autres masters équivalents en France et à l'étranger en vue de rationaliser les encadrements de la recherche. Pour la spécialisation « Droit économique et des relations d'affaires », s'exprime une volonté d'intégrer des collègues économistes afin d'attirer à l'avenir des étudiants de la filière économie et gestion, quelques étudiants de la filière administration économique et sociale ayant été recrutés dans les promotions précédentes ; volonté également de s'ouvrir à l'international et d'envisager éventuellement des délocalisations à l'étranger, Dakar notamment. Une délocalisation à Narbonne par exemple serait également envisagée pour le M1 en raison du flux croissant d'étudiants.

Avis par spécialité

Droit économique et des relations d'affaires

- Avis :

La spécialité « Droit économique et des relations d'affaires » propose de former des étudiants en vue d'intégrer des fonctions de direction, d'encadrement et de juristes d'entreprise. La formation mène aussi vers les métiers d'avocat. La formation est surtout conçue autour de thèmes relatifs à la concurrence, la consommation et la fiscalité. La spécialité dispose de deux parcours : professionnel et recherche.

De manière générale, la spécialité présente une parfaite cohérence dans le choix des matières et le fonctionnement du diplôme. Emmenée par une équipe de recherche active, la spécialité jouit d'un rattachement essentiel à un laboratoire dont les activités de recherche sont reconnues. On peut regretter que les professionnels ne soient pas davantage associés à la formation.

- Points forts :

- Une équipe d'enseignants-chercheurs de haut niveau dont les membres sont souvent des spécialistes des matières enseignées.
- Une ouverture transfrontalière.
- Un niveau de recherche élevé qui laisse espérer à terme des soutenances de doctorat de la part d'anciens étudiants du master.

- Point faible :

- Le caractère professionnel de la formation n'est pas suffisamment visible.

- Recommandation pour l'établissement :

- Accentuer le caractère professionnel de la formation, par exemple en augmentant la durée du stage, en mettant en place la formation par alternance et en associant davantage les professionnels à la formation.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit du contentieux

- Avis :

La spécialité « Droit du contentieux » a pour objectif de former aux métiers du contentieux et de l'administration de la justice. Elle prépare également aux métiers de la recherche par la voie d'un parcours « recherche » tournée vers la fonction de juger.

Cette spécialité paraît en définitive très orientée vers la recherche, un parcours spécifique étant prévu à cet effet. Même s'il comporte des enseignements communs avec le parcours professionnel, il a une véritable autonomie et cohérence. On peut regretter que le caractère professionnel de la formation (au-delà de la préparation aux concours) ne soit pas suffisamment accentué.

- Points forts :

- Un parcours « recherche » précisément défini à partir d'un axe de recherche original (« fonction de juger »).
- Une équipe pédagogique reconnue.

- Points faibles :

- Le faible taux de praticiens dans l'équipe pédagogique.
- Les perspectives d'emplois sont subordonnées, pour l'essentiel, à la réussite aux concours d'avocats et de la magistrature.



- La dénomination de la spécialité reflète insuffisamment le contenu de la formation orientée vers la procédure civile.

- Recommandations pour l'établissement :
 - Associer davantage les praticiens dans l'équipe pédagogique.
 - Diversifier les perspectives d'emplois.
 - Adapter le titre de la spécialité au contenu de la formation.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A